

compétences pour la totalité ou pour une partie de ces travaux, et que les présidents devaient à l'unanimité faire appel à notre aide. J'ai bien souligné que nous ne sollicitons pas une invitation, car nous tenons à ce que la décision qui sera prise sur cette question cruciale vienne des Centraméricains eux-mêmes, pour des raisons qui sont liées à la situation dans la région. J'ai indiqué qu'il existait des conditions générales d'unanimité et d'autorité que le Canada pose avant de participer à un volet de toute opération de maintien de la paix. A cet égard, je tiens à faire remarquer à la Chambre qu'il ne me paraît pas opportun, en l'occurrence, d'imposer de nouvelles conditions, car les problèmes de l'Amérique centrale sont déjà suffisamment complexes. À la lumière des entretiens que nous avons eus, je crois que les cinq gouvernements se rendent davantage compte de l'urgence qu'il y a à entamer la conception des mécanismes dont ils auront besoin.

La paix et le processus de paix constituent à l'heure actuelle la préoccupation dominante en Amérique centrale. Naturellement, d'autres questions se posent au sujet de cette région. Permettez-moi d'en évoquer deux : la conditionnalité de l'assistance et la reprise de notre programme en faveur du Guatemala. On a proposé que, compte tenu des circonstances particulières de l'Amérique centrale, le Canada abandonne son principe de non-utilisation de son aide à des fins politiques. Or, le respect dont jouit le Canada dans le monde tient en partie au fait, justement, que son aide est conçue dans le but d'aider les populations les plus pauvres, les plus démunies. D'autres pays, y compris les États-Unis, font de leur aide un levier politique, et cette pratique influe sur leur réputation, tout comme notre façon de faire a des répercussions pour la nôtre. Si nous faisons une exception en Amérique centrale, nous commencerions à renoncer à ce principe précieux qui distingue le Canada. J'ai débattu cette question en Amérique centrale, y compris avec le président Arias, qui comprend et accepte la position du Canada. J'ai la conviction qu'il serait compatible avec notre pratique d'envisager de soutenir des mécanismes multilatéraux spéciaux que les cinq présidents pourraient éventuellement établir conjointement afin de promouvoir la démocratisation, le respect de l'accord ou d'autres objectifs à l'échelle de la région tout entière et dans le cadre de l'évolution du processus de paix.

Nous exécutons un programme dynamique d'aide au développement au Nicaragua, au Honduras, au Costa Rica et au Salvador, et nous avons annoncé notre intention de reprendre notre aide bilatérale au Guatemala. Nous suivrons dans ce dernier pays le précédent établi il y a deux ans au Salvador, lequel prévoit que le contrôle de notre assistance